

# ***Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne***

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019**

**Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne en date du 31 janvier 2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 10 avril 2020**

# SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>6</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	6
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	7
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	9
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES .....	14
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>16</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	16
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	17
BILAN ACTIF .....	18
BILAN PASSIF .....	19
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	19
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	21
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>24</b>
1    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	24
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	24
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	28
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	60
2    PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....	64
3    GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	65
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	65
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	92
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	97

3.4	<i>Comptabilité de couverture</i> .....	100
3.5	<i>Risques opérationnels</i> .....	106
3.6	<i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	106
4	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	107
4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	107
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i> .....	108
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	108
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	109
4.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> .....	110
4.6	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i> .....	110
4.7	<i>Charges générales d'exploitation</i> .....	110
4.8	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	111
4.9	<i>Coût du risque</i> .....	112
4.10	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	113
4.11	<i>Impôts</i> .....	113
4.12	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	114
5	INFORMATIONS SECTORIELLES .....	118
6	NOTES RELATIVES AU BILAN.....	118
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i> .....	118
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	118
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	120
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	120
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i> .....	122
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	124

6.7	<i>Expositions au risque souverain.....</i>	126
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti.....</i>	128
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....</i>	130
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....</i>	131
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers .....</i>	132
6.12	<i>Immeubles de placement.....</i>	133
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....</i>	134
6.14	<i>Provisions.....</i>	135
6.15	<i>Capitaux propres.....</i>	137
6.16	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....</i>	140
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	141
7.1	<i>Détail des charges de personnel.....</i>	141
7.2	<i>Effectif moyen de la période.....</i>	141
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....</i>	141
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....</i>	142
7.5	<i>Autres avantages sociaux .....</i>	144
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants.....</i>	145
8	CONTRATS DE LOCATION.....	145
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur.....</i>	145
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur.....</i>	147
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	148
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	150
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	150
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....</i>	151
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	155
12	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....	162

13	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2019 .....	164
13.1	<i>Information sur les filiales</i> .....	164
13.2	<i>Composition du périmètre</i> .....	164
14	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....	167
14.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	167
14.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i> .....	168
15	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019 .....	169

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### **Présentation juridique de l'entité**

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Société à capital et personnel variable

Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes

Siren 775 718 216 RCS Troyes

Code APE : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 85 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale, des Caisses locales, d'un fonds dédié, d'une filiale et de trois FCT Crédit Agricole Habitat (2015, 2017 et 2018).

Par convention, la dénomination « Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne » désignera l'entité consolidante dans les présentations suivantes.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,90 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,10 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole SA, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Le groupe Crédit Agricole Champagne Bourgogne fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

## **Organigramme simplifié du Crédit Agricole**

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 658 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

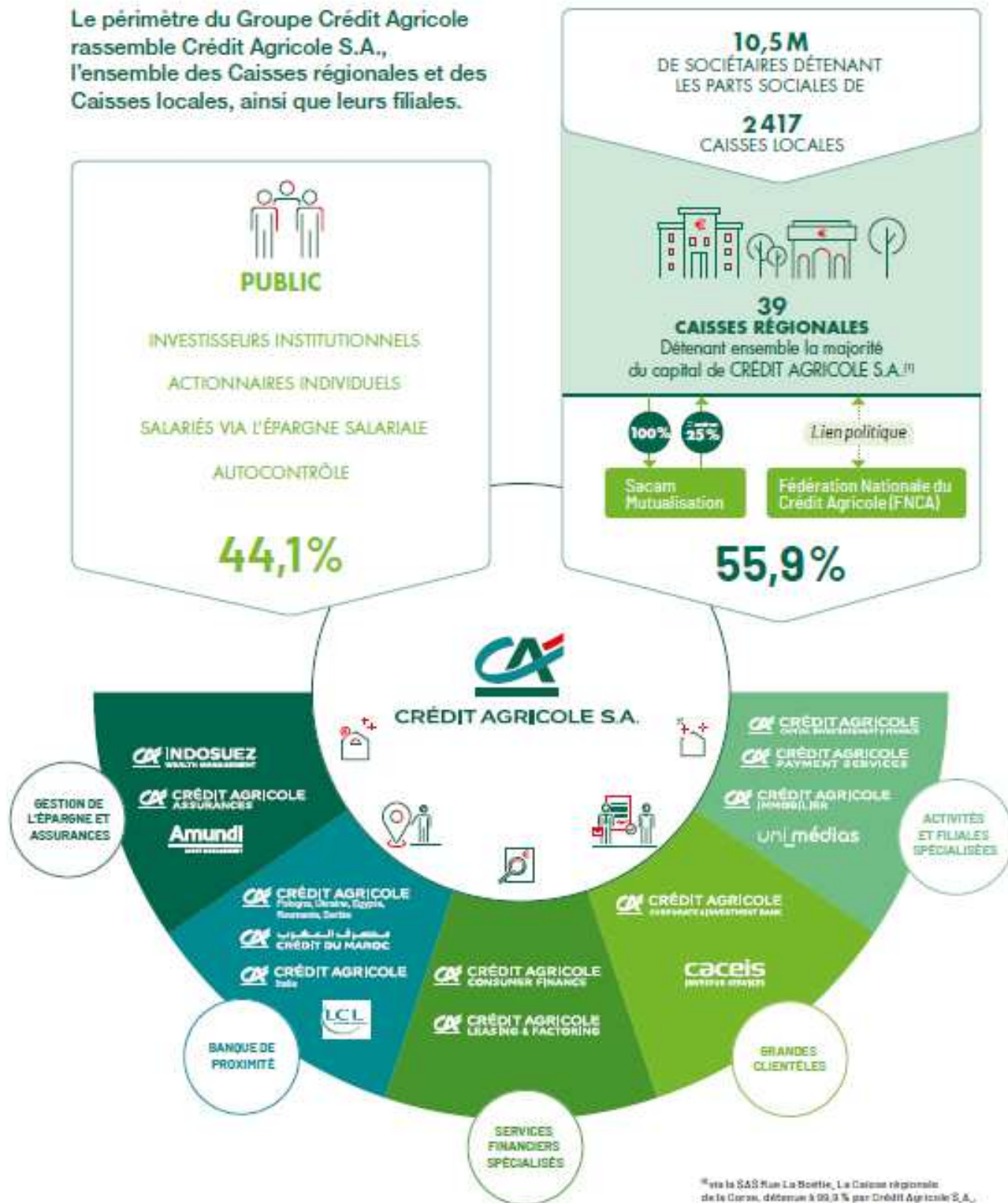
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.



## Relations internes au Crédit Agricole

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### ➤ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## Informations relatives aux parties liées

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 17.607 milliers d'euros et celui des comptes courants bloqués est de 66.967 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses Locales s'élèvent à 79.392 milliers d'euros.

- **Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales :**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Participations</b>		<b>Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales</b>
	<b>Valeur au bilan</b>	<b>% de capital détenu</b>	<b>HT en KE</b>
ACTIF 'INVEST	5 049	100,00	
CACB IMMOBILIER	5 056	100,00	329
CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	1 191	100,00	0
VILLAGE BY CACB	500	100,00	87
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 796</b>		

- **Principaux dirigeants au 31 décembre 2019 :**

**Président**

M. Jean-Yves REMILLET

**Vice-Présidents**

Mme Ghyslaine VERSTRAETE

M. Thierry BIERNE

M. Claude CHATELOT

M. Damien CONTAT

**Autres membres du bureau**

M. Michel DOMBRECHT

M. Etienne GHISALBERTI

M. Christophe MASSON

**Direction Générale**

M. Jacques KERMARREC

**Administrateurs**

M. Daniel BELOT

M. Philippe BERTRAND

Mme Claire BOUCHER

Mme Marie-Isabelle FAUCONNIER

Mme Anne LAURENT

Mme Florence LEMAIRE-SEPTIER

M. Christophe PAUCHARD

M. Denis PELLETIER

Mme Florence QUINET

Mme Isabelle ROBERT

**Direction Générale Adjointe**

M. Philippe CARPENTIER

M. Renaud CHAUMIER

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	261 468	268 770
Intérêts et charges assimilées	4.1	(103 165)	(99 576)
Commissions (produits)	4.2	183 605	176 781
Commissions (charges)	4.2	(38 329)	(35 174)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 857	(2 025)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(120)	(67)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 977	(1 958)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	40 727	36 874
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		1	□
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		40 726	36 874
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Produits des autres activités	4.6	2 079	1 165
Charges des autres activités	4.6	(1 831)	(952)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>347 411</b>	<b>345 863</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(192 844)	(190 246)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(9 788)	(8 306)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>144 779</b>	<b>147 311</b>
Coût du risque	4.9	(20 132)	4 284
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>124 647</b>	<b>151 595</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(146)	(14)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>124 501</b>	<b>151 581</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(29 573)	(39 016)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□
<b>Résultat net</b>		<b>94 928</b>	<b>112 565</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>94 928</b>	<b>112 565</b>



## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Cf note 4.12

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net</b>		<b>94 928</b>	<b>112 565</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(1 154)	(334)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)		65 137	(95 568)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>63 983</b>	<b>(95 902)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(1 887)	3 035
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>62 096</b>	<b>(92 867)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(909)	(1 263)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		□	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(909)</b>	<b>(1 263)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		242	385
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		<b>(667)</b>	<b>(878)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>61 429</b>	<b>(93 745)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>156 357</b>	<b>18 820</b>
Dont part du Groupe		156 357	18 820
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables		856	

## BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Caisse, banques centrales	6.1	74 260	68 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	340 346	444 564
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 604	2 062
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		338 742	442 502
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2- 3.4	12 276	11 521
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 455 470	1 478 083
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		103 791	185 796
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 351 679	1 292 287
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	12 313 092	11 380 195
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		881 205	476 417
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 031 718	10 453 398
<i>Titres de dettes</i>		400 169	450 380
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		68 998	24 475
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	58 842	54 729
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	240 212	206 133
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Participations dans les entreprises mises en équivalence		□	□
Immeubles de placement	6.12	2 063	2 319
Immobilisations corporelles (1)	6.13	94 724	90 178
Immobilisations incorporelles	6.13	19	29
Ecarts d'acquisition		□	□
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 660 302</b>	<b>13 761 182</b>

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Banques centrales	6.1	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 843	2 189
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 843	2 189
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□	□
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	120 542	72 593
Passifs financiers au coût amorti		11 854 016	11 203 506
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	7 240 701	6 775 177
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	4 579 594	4 391 093
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	33 721	37 236
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 993	9 294
Passifs d'impôts courants et différés (1) (2)	6.10	974	865
Comptes de régularisation et passifs divers (1)	6.11	234 017	200 700
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Provisions (2)	6.14	62 148	56 466
Dettes subordonnées		□	□
<b>Total dettes</b>		<b>12 282 533</b>	<b>11 545 613</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 377 769</b>	<b>2 215 569</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	6.15	<b>2 377 759</b>	<b>2 215 559</b>
Capital et réserves liées		489 890	473 084
Réserves consolidées		1 622 008	1 520 406
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		170 933	109 504
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□	□
Résultat de l'exercice		94 928	112 565
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total du passif</b>		<b>14 660 302</b>	<b>13 761 182</b>

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

(2) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts du reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés »

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Renvois du tableau de variation :

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capital x	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
<i>En milliers d'euros</i>																	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié</b>	<b>254 574</b>	<b>1 598 217</b>			<b>1 852 791</b>	<b>41 615</b>		<b>41 615</b>		<b>1 894 406</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>1 894 416</b>	
Impacts nouvelles normes (2)		139 292			139 292	161 634		161 634		300 926						300 926	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>254 574</b>	<b>1 737 509</b>			<b>1 992 083</b>	<b>203 249</b>		<b>203 249</b>		<b>2 195 332</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>2 195 342</b>	
Augmentation de capital	9 408				9 408					9 408						9 408	
Variation des titres autodétenus																	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																	
Dividendes versés en 2018		(12 154)			(12 154)					(12 154)						(12 154)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		2			2					2						2	
Mouvements liés aux paiements en actions		57			57					57						57	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>9 408</b>	<b>(12 095)</b>			<b>(2 687)</b>					<b>(2 687)</b>						<b>(2 687)</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(30)</b>			<b>(30)</b>	<b>(878)</b>	<b>(92 867)</b>	<b>(93 745)</b>		<b>(93 775)</b>						<b>(93 775)</b>	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																	
Résultat 2018									112 565	112 565						112 565	
Autres variations		4 124			4 124					4 124						4 124	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>263 982</b>	<b>1 729 508</b>			<b>1 993 490</b>	<b>202 371</b>	<b>(92 867)</b>	<b>109 504</b>	<b>112 565</b>	<b>2 215 559</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>2 215 569</b>	
Affectation du résultat 2018		112 565			112 565				(112 565)								
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	<b>263 982</b>	<b>1 842 073</b>			<b>2 106 055</b>	<b>202 371</b>	<b>(92 867)</b>	<b>109 504</b>		<b>2 215 559</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>2 215 569</b>	
Impacts nouvelles normes (3)																	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité</b>	<b>263 982</b>	<b>1 842 073</b>			<b>2 106 055</b>	<b>202 371</b>	<b>(92 867)</b>	<b>109 504</b>		<b>2 215 559</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>2 215 569</b>	
Augmentation de capital	16 806				16 806					16 806						16 806	
Variation des titres autodétenus																	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																	
Dividendes versés en 2019		(12 064)			(12 064)					(12 064)						(12 064)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		2 241			2 241					2 241						2 241	
Mouvements liés aux paiements en actions		26			26					26						26	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>16 806</b>	<b>(9 797)</b>			<b>7 009</b>					<b>7 009</b>						<b>7 009</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(856)</b>			<b>(856)</b>	<b>(667)</b>	<b>62 096</b>	<b>61 429</b>		<b>60 573</b>						<b>60 573</b>	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(856)			(856)		856	856									
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																	
Résultat 2019									94 928	94 928						94 928	
Autres variations		(310)			(310)					(310)						(310)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>280 788</b>	<b>1 831 110</b>			<b>2 111 898</b>	<b>201 704</b>	<b>(30 771)</b>	<b>170 933</b>	<b>94 928</b>	<b>2 377 759</b>	<b>10</b>				<b>10</b>	<b>2 377 769</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>124 501</b>	<b>151 581</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		9 770	8 305
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		□	□
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		26 144	(6 893)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Résultat net des activités d'investissement		146	14
Résultat net des activités de financement		49	3 507
Autres mouvements		(17 218)	3 055
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>18 891</b>	<b>7 988</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		549 710	240 143
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(394 174)	(215 270)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		233 127	(143 667)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		11 125	73 756
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts versés		(35 164)	(35 469)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>364 624</b>	<b>(80 507)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>508 016</b>	<b>79 062</b>
Flux liés aux participations (1)		(2 128)	(5 342)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(11 388)	(11 650)
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(13 516)</b>	<b>(16 992)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		4 742	(2 746)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(4 326)	(97 714)
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>416</b>	<b>(100 460)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		□	□
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>494 916</b>	<b>(38 390)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>46 667</b>	<b>84 903</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		68 956	70 345
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(22 289)	14 558
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>541 579</b>	<b>46 667</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		74 260	68 956
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		467 319	(22 289)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>494 912</b>	<b>(38 236)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à 2 128 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition de titres Capital CAC PME pour -1,1 M€
- acquisition de titres Sacam Avenir pour - 0,7 M€
- acquisition de titres CA Logement et Territoires pour - 0,3 M€
- acquisition de titres Sacam Fireca pour - 0.2 M€
- liquidation des titres Icauna Finances pour + 0.8 M€
- acquisition de certificats d'associés du fonds de garantie des Dépôts pour - 0.7 M€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne à ses actionnaires, à hauteur de 12 064 milliers d'euros pour l'année 2019.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> Options de remboursement anticipé avec	22 mars 2018 (UE 2018/498)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)



pénalité négative			
<b>Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	Oui (2)	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b>  - IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>  - IAS 23 <i>Coût d'emprunt</i>  - IFRS 3/IFRS 11 <i>Regroupement d'entreprises</i>	15 mars 2019 (UE 2019/412)	Oui  Oui  Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019  1 <sup>er</sup> janvier 2019  1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b>  Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 19 Avantages au personnel</b>  Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

(2) L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a reclassé à cette même date les provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants » au bilan.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité pour les preneurs. IFRS 16 impose pour les preneurs un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16. Selon cette approche, pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une dette locative égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a reclassé la valeur comptable de l'actif et de la dette comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la date de première application en tant que droit d'utilisation (immobilisation corporelles) et dette locative (passifs divers) à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.  
Conformément à l'IFRIC update de mars 2019 ainsi qu'à la recommandation AMF 2019-13, le Groupe n'a pas pris en considération la décision de l'IFRS IC du 26/11/2019 relative à la détermination de la durée de location IFRS16 dans les états financiers au 31 décembre 2019, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2020. En conséquence, les principes et méthodes comptables des états financiers annuels au 31 décembre 2019 n'ont pas été impactés.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers</b>  Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers</b>  Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera IFRS 4. L'Exposure Draft de l'IASB amendant IFRS 17 publié en juin 2019 a proposé de repousser sa date d'application d'un an soit au 1er janvier 2022.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017 et 2018, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2019, les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis.

Par ailleurs, un amendement à une norme existante, publié par l'IASB, est également en attente d'adoption par l'Union européenne : il s'agit de l'amendement à IFRS 3 *Regroupement d'entreprises* (avec possibilité d'application anticipée).

## Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe et veille à la mise en conformité des entités avec la BMR (Benchmark Regulation). Il a été lancé auprès des entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner les clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence.

Il s'est organisé pour recenser et analyser les impacts induits par la réforme. Une cartographie recense, notamment, l'ensemble des expositions et contrats permettant d'estimer l'exposition consolidée du groupe Crédit Agricole à la réforme.

Les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les suivants :

- EONIA
- Indices critiques définis dans la BMR: Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor + Hibor

Considérant les éléments disponibles à ce jour, pour les contrats Eonia, la période d'incertitude sur le devenir de cet indice devrait se terminer le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, les différents travaux en cours ne permettent pas, à ce stade, d'établir une date de fin d'application.

Au 31 décembre 2019, ce recensement fait apparaître un montant nominal des instruments de couverture impactés par la réforme de 3,4 milliards d'euros.

Le Groupe appliquera les amendements à IFRS 9 publiés par l'IASB le 26 septembre 2019 tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

## ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "*Provisionnement pour risque de crédit*").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminé par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en

liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".



#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou

- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### ✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Bucket*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3<sup>ème</sup> étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- o Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole



considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

## ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture

selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- o Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).  
Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;



- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### ✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

## ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

### ➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un

regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôts sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,

- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;



- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

## ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne Bourgogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019".

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 238,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 203,9 millions d'euros et pour 34,6 millions d'euros de titres subordonnés.

- **Intégration d'une filiale dans le périmètre de consolidation**

Au 30/06/2019, une filiale de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne, la SAS Cadinvest, a été intégrée dans le périmètre de consolidation du fait du dépassement des seuils de significativité du groupe.

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

La SAS Cadinvest est détenue à 100% par la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne. Elle a pour objet principal d'acquérir ou de gérer des participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter la création, le développement, la reprise ou la transmission et a pour objet plus général de participer à toute opération de prise de participation.

Constituée le 13/07/2004, son siège social est situé 18 rue Davout 21000 DIJON.

Son exercice social est d'une durée de 12 mois se terminant le 31 décembre.

Son capital social est de 8 Millions d'euros divisé en 800 000 actions de 10 euros.

Total Bilan 31/12/2018 : 9,7 Millions d'euros.

Résultat net 31/12/2018 : 552,7 K€



Son impact dans les capitaux propres consolidés de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne à l'entrée de périmètre s'élève à + 2,6 Millions d'euros. Il correspond aux réserves sociales et statutaires pour + 0,4 Millions d'euros, aux réserves retraitées pour + 0,8 Millions d'euros et report à nouveau pour + 1,4 Millions d'euros.

### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est assuré par la Direction Contrôle et Conformité. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

##### **3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>450 544</b>	<b>(164)</b>					<b>450 544</b>	<b>(164)</b>	<b>450 380</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>450 544</b>	<b>(164)</b>					<b>450 544</b>	<b>(164)</b>	<b>450 380</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(50 251)</b>	<b>40</b>					<b>(50 251)</b>	<b>40</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	20 083	(10)					20 083	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(70 334)	50					(70 334)	50	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres									
<b>Total</b>	<b>400 293</b>	<b>(124)</b>					<b>400 293</b>	<b>(124)</b>	<b>400 169</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>400 293</b>	<b>(124)</b>					<b>400 293</b>	<b>(124)</b>	<b>400 169</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>15 649</b>	□	□	□	□	□	<b>15 649</b>	□	<b>15 649</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers Bucket 3 (1)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total après transferts</b>	<b>15 649</b>	□	□	□	□	□	<b>15 649</b>	□	<b>15 649</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(418)</b>	□	□	□	□	□	<b>(418)</b>	□	□
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(418)	□	□	□	□	□	(418)	□	□
Passages à perte	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>15 231</b>	□	□	□	□	□	<b>15 231</b>	□	<b>15 231</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(5 509)	□	□	□	□	□	(5 509)	□	□
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>9 722</b>	□	□	□	□	□	<b>9 722</b>	□	<b>9 722</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	□	□	□	□

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>9 644 282</b>	<b>(24 687)</b>	<b>835 268</b>	<b>(70 648)</b>	<b>225 391</b>	<b>(156 208)</b>	<b>10 704 941</b>	<b>(251 543)</b>	<b>10 453 398</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(46 587)</b>	<b>(15 190)</b>	<b>14 883</b>	<b>22 912</b>	<b>31 704</b>	<b>(14 346)</b>		<b>(6 624)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(363 667)	2 485	363 667	(6 299)				(3 814)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	334 045	(17 867)	(334 045)	27 720				9 853	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(21 179)	215	(25 696)	2 266	46 875	(21 164)		(18 683)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	4 214	(23)	10 957	(775)	(15 171)	6 818		6 020	
<b>Total après transferts</b>	<b>9 597 695</b>	<b>(39 877)</b>	<b>850 151</b>	<b>(47 736)</b>	<b>257 095</b>	<b>(170 554)</b>	<b>10 704 941</b>	<b>(258 167)</b>	<b>10 446 774</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>687 481</b>	<b>14 271</b>	<b>(19 769)</b>	<b>(28 783)</b>	<b>(42 686)</b>	<b>15 098</b>	<b>625 026</b>	<b>586</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	2 901 331	(8 303)	194 852	(19 734)			3 096 183	(28 037)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 213 950)	4 970	(214 533)	13 292	(25 613)	16 993	(2 454 096)	35 255	
Passages à perte					(16 769)	14 265	(16 769)	14 265	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(88)	3	(304)	135	(392)	138	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		17 604		(22 344)		(17 524)		(22 264)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	100						100		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres						1 229		1 229	
<b>Total</b>	<b>10 285 176</b>	<b>(25 606)</b>	<b>830 382</b>	<b>(76 519)</b>	<b>214 409</b>	<b>(155 456)</b>	<b>11 329 967</b>	<b>(257 581)</b>	<b>11 072 386</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(53 365)		(1 613)		14 310		(40 668)		
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>10 231 811</b>	<b>(25 606)</b>	<b>828 769</b>	<b>(76 519)</b>	<b>228 719</b>	<b>(155 456)</b>	<b>11 289 299</b>	<b>(257 581)</b>	<b>11 031 718</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>185 796</b>	<b>(41)</b>					<b>185 796</b>	<b>(41)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
<b>Total après transferts</b>	<b>185 796</b>	<b>(41)</b>					<b>185 796</b>	<b>(41)</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(83 941)</b>	<b>23</b>					<b>(83 941)</b>	<b>23</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 945)						(1 945)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	4 081	(1)					4 081	(1)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(86 077)	11					(86 077)	11
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		13						13
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
Autres								
<b>Total</b>	<b>101 855</b>	<b>(18)</b>					<b>101 855</b>	<b>(18)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 936						1 936	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>103 791</b>	<b>(18)</b>					<b>103 791</b>	<b>(18)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 169 942</b>	<b>(4 477)</b>	<b>45 461</b>	<b>(4 409)</b>	<b>3 248</b>	□	<b>1 218 651</b>	<b>(8 886)</b>	<b>1 209 765</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(3 372)</b>	<b>(732)</b>	<b>2 616</b>	<b>591</b>	<b>756</b>	<b>(2)</b>	□	<b>(143)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(23 889)	292	23 889	(566)			□	(274)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	20 970	(1 029)	(20 970)	1 162			□	133	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(518)	20	(358)	15	876	(39)	□	(4)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	65	(15)	55	(20)	(120)	37	□	2	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 166 570</b>	<b>(5 209)</b>	<b>48 077</b>	<b>(3 818)</b>	<b>4 004</b>	<b>(2)</b>	<b>1 218 651</b>	<b>(9 029)</b>	<b>1 209 622</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>37 299</b>	<b>914</b>	<b>(4 076)</b>	<b>(705)</b>	<b>(855)</b>	<b>(313)</b>	<b>32 368</b>	<b>(104)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	593 661	(1 794)	19 083	(2 704)			612 744	(4 498)	
Extinction des engagements	(556 721)	1 715	(24 785)	2 909	(1 452)	□	(582 958)	4 624	
Passages à perte	□	□	□	□	(2)	□	(2)	□	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		993		(910)		(313)		(230)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	359	□	1 626	□	599	□	2 584	□	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 203 869</b>	<b>(4 295)</b>	<b>44 001</b>	<b>(4 523)</b>	<b>3 149</b>	<b>(315)</b>	<b>1 251 019</b>	<b>(9 133)</b>	<b>1 241 886</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>232 602</b>	<b>(369)</b>	<b>14 430</b>	<b>(1 517)</b>	<b>1 522</b>	<b>(1 674)</b>	<b>248 554</b>	<b>(3 560)</b>	<b>244 994</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(2 660)</b>	<b>(3)</b>	<b>2 332</b>	<b>(364)</b>	<b>328</b>	<b>(7)</b>	□	<b>(374)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(3 744)	72	3 744	(557)			□	(485)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 305	(75)	(1 305)	186			□	111	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(232)	10	(129)	12	361	(22)	□	□	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	□	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Total après transferts</b>	<b>229 942</b>	<b>(372)</b>	<b>16 762</b>	<b>(1 881)</b>	<b>1 850</b>	<b>(1 681)</b>	<b>248 554</b>	<b>(3 934)</b>	<b>244 620</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>82 691</b>	<b>(54)</b>	<b>(3 409)</b>	<b>436</b>	<b>3 384</b>	<b>(618)</b>	<b>82 666</b>	<b>(236)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	27 868	(158)	806	(112)			28 674	(270)	
Extinction des engagements	(17 143)	73	(2 278)	353	(480)	232	(19 901)	658	
Passages à perte					□	□	□	□	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		31		195		(850)		(624)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	72 366	□	(1 937)	□	3 864	□	74 293	□	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>313 033</b>	<b>(426)</b>	<b>13 353</b>	<b>(1 445)</b>	<b>5 234</b>	<b>(2 299)</b>	<b>331 620</b>	<b>(4 170)</b>	<b>327 450</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.



### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

#### **Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>157 828</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 604	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	156 224	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 276</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>170 104</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>283 787</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 062	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	281 725	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 521</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>295 308</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Correction de valeur sur cette ligne incluant les OPCVM pour 276 271 KE

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>103 791</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>103 791</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>11 441 609</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>9 722</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>400 169</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>11 545 400</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défunts en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>185 796</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Titres de dettes</b>	<b>185 796</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>10 919 427</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>15 649</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>10 453 398</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	<input type="checkbox"/>
<b>Titres de dettes</b>	<b>450 380</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>11 105 223</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	<input type="checkbox"/>

### Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défunts en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>334 822</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 935	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 241 886</b>	<input type="checkbox"/>	<b>60 444</b>	<b>32 369</b>	<b>177 072</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 834	<input type="checkbox"/>	135	<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>1 576 708</b>	<input type="checkbox"/>	<b>60 444</b>	<b>32 369</b>	<b>177 072</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 769	<input type="checkbox"/>	135	<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>252 766</b>					
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1522					
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 209 765</b>		<b>53 966</b>	<b>31 900</b>	<b>148 238</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 248		1	6	895	
<b>Total</b>	<b>1 462 531</b>		<b>53 966</b>	<b>31 900</b>	<b>148 238</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	4 770		1	6	895	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou perte nets de la modification			
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>35</b>	<b>4 132</b>	<b>5 781</b>
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou perte nets de la modification			
<b>Titres de dettes</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou perte nets de la modification			

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>En milliers d'euros</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur la clientèle	□
<b>Total</b>	□

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

**Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail (1)	PD ≤ 0,5%	5 385 596	7 399		5 392 995	4 823 875	18 160		4 859 991
	0,5% < PD ≤ 2%	1 533 120	7 477		1 540 597	1 546 018	48 971		1 594 989
	2% < PD ≤ 20%	845 138	535 078		1 380 216	862 122	506 500		1 368 622
	20% < PD < 100%		124 289		125 740	17 956	140 715		140 715
	PD = 100%			170 836	170 836			177 377	177 377
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>7 763 854</b>	<b>674 243</b>	<b>170 836</b>	<b>8 608 933</b>	<b>7 249 971</b>	<b>714 346</b>	<b>177 377</b>	<b>8 141 694</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	1 958 500	336		1 958 836	2 098 946	□		2 098 946
	0,6% < PD ≤ 12%	919 472	79 510		998 982	761 558	105 017		866 575
	12% < PD < 100%		74 680		74 680		15 905		15 905
	PD = 100%			57 883	57 883			48 014	48 014
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>2 877 972</b>	<b>154 526</b>	<b>57 883</b>	<b>3 090 381</b>	<b>2 860 504</b>	<b>120 922</b>	<b>48 014</b>	<b>3 029 440</b>
<b>Dépréciations</b>		(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
<b>Total</b>		<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>	<b>10 085 624</b>	<b>764 620</b>	<b>69 183</b>	<b>10 919 427</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□	□	□	□	□	□	
	2% < PD ≤ 20%	□	□	□	□	□	□	□	
	20% < PD < 100%	■	□	□	■	□	□	□	
	PD = 100%		□	□		□	□	□	
<b>Total Clientèle de détail</b>		□	□	□	□	□	□	□	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	103 791	□	□	185 796	□	□	185 796	
	0,6% < PD ≤ 12%	□	□	□	□	□	□	□	
	12% < PD < 100%	■	□	□	■	□	□	□	
	PD = 100%		□	□		□	□	□	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>103 791</b>	□	□	<b>185 796</b>	□	□	<b>185 796</b>	
<b>Total</b>		<b>103 791</b>	□	□	<b>185 796</b>	□	□	<b>185 796</b>	

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	508 098	108		508 206	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	113 131	152		113 283	2 696	496	3 192	
	2% < PD ≤ 20%	66 809	22 756		89 565	11 968	1 693	13 661	
	20% < PD < 100%	1 085	4 563		5 648	617 576	30 075	647 651	
	PD = 100%			1 728	1 728			1 993	
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>689 123</b>	<b>27 579</b>	<b>1 728</b>	<b>718 430</b>	<b>632 240</b>	<b>32 264</b>	<b>1 993</b>	<b>666 497</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	279 586			279 586	914	□	914	
	0,6% < PD ≤ 12%	235 160	8 902		244 062	536 788	5 666	542 454	
	12% < PD < 100%		7 520		7 520		7 531	7 531	
	PD = 100%			1 421	1 421			1 255	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>514 746</b>	<b>16 422</b>	<b>1 421</b>	<b>532 589</b>	<b>537 702</b>	<b>13 197</b>	<b>1 255</b>	<b>552 154</b>
Provisions (2) (1)		(4 295)	(4 523)	(315)	(9 133)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
<b>Total</b>		<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>	<b>1 165 465</b>	<b>41 052</b>	<b>3 248</b>	<b>1 209 765</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Cliantèle de détail	PD ≤ 0,5%	11 731	□		11 731	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	10 192	□		10 192	1 990	196	2 186	
	2% < PD ≤ 20%	1 939	1 358		3 297	4 977	2 461	7 438	
	20% < PD < 100%		450		450	18 719	389	19 108	
	PD = 100%			2 879	2 879			1 361	
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>23 862</b>	<b>1 808</b>	<b>2 879</b>	<b>28 549</b>	<b>25 686</b>	<b>3 046</b>	<b>1 361</b>	<b>30 093</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	47 518	□		47 518	28 945	□	28 945	
	0,6% < PD ≤ 12%	241 653	1 422		243 075	177 971	5 234	183 205	
	12% < PD < 100%		10 123		□		6 150	6 150	
	PD = 100%			2 355	2 355			161	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>289 171</b>	<b>11 545</b>	<b>2 355</b>	<b>303 071</b>	<b>206 916</b>	<b>11 384</b>	<b>161</b>	<b>218 461</b>
Provisions (2) (1)		(426)	(1 445)	(2 299)	(4 170)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
<b>TOTAL</b>		<b>312 607</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>327 450</b>	<b>232 233</b>	<b>12 913</b>	<b>(152)</b>	<b>244 994</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par agent économique

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par cette catégorie d'actifs financiers.

### Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	796 942	596	274	797 812
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	267 344	□	□	267 344
Grandes entreprises	1 813 686	153 930	57 609	2 025 225
Clientèle de détail	7 763 854	674 243	170 836	8 608 933
Dépréciations	(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)
<b>Total</b>	<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	766 461	□	207	766 668
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	330 227	□	□	330 227
Grandes entreprises	1 763 816	120 922	47 807	1 932 545
Clientèle de détail	7 249 971	714 346	177 377	8 141 694
Dépréciations	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
<b>Total</b>	<b>10 085 624</b>	<b>764 620</b>	<b>69 183</b>	<b>10 919 427</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	48 789	□	□	48 789
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	55 002	□	□	55 002
Clientèle de détail	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>103 791</b>	□	□	<b>103 791</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	60 434	□	□	60 434
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	37 699	□	□	37 699
Grandes entreprises	87 663	□	□	87 663
Clientèle de détail	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>185 796</b>	□	□	<b>185 796</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration générale	4 604	3 995
Grandes entreprises	1 390 465	1 343 111
Clientèle de détail	3 184 525	3 043 987
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 579 594</b>	<b>4 391 093</b>

**Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de financement	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	90 494	□	□	90 494
Grandes entreprises	424 252	16 422	1 421	442 095
Clientèle de détail	689 123	27 579	1 728	718 430
Provisions (2) (1)	(4 295)	(4 523)	(315)	(9 133)
<b>Total</b>	<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	86 241	□	□	86 241
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	451 461	13 197	1 255	465 913
Clientèle de détail	632 240	32 264	1 993	666 497
Provisions (1)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
<b>Total</b>	<b>1 165 465</b>	<b>41 052</b>	<b>3 248</b>	<b>1 209 765</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	22	□	2 355	2 377
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	289 149	11 545	2 467	303 161
Clientèle de détail	23 862	1 808	412	26 082
Provisions (2) (1)	(426)	(1 445)	(2 299)	(4 170)
<b>Total</b>	<b>312 585</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>327 450</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	26	□	□	26
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	206 890	11 384	161	218 435
Clientèle de détail	25 686	3 046	1 361	30 093
Provisions (1)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
<b>Total</b>	<b>232 233</b>	<b>12 913</b>	<b>(152)</b>	<b>244 994</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	10 343 447	821 020	228 093	11 392 560
Autres pays de l'Union européenne	285 284	7 345	246	292 875
Autres pays d'Europe	2 890	□	173	3 063
Amérique du Nord	1 988	2	76	2 066
Amériques centrale et du Sud	146	□	6	152
Afrique et Moyen-Orient	4 801	341	124	5 266
Asie et Océanie (hors Japon)	2 897	61	1	2 959
Japon	373	□	□	373
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Dépréciations	(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)
<b>Total</b>	<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	9 762 973	832 834	224 834	10 820 641
Autres pays de l'Union européenne	334 403	1 741	378	336 522
Autres pays d'Europe	2 690	249	6	2 945
Amérique du Nord	1 473	□	□	1 473
Amériques centrale et du Sud	191	□	9	200
Afrique et Moyen-Orient	5 223	384	164	5 771
Asie et Océanie (hors Japon)	3 128	60	□	3 188
Japon	394	□	□	394
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Dépréciations	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
<b>Total</b>	<b>10 085 624</b>	<b>764 620</b>	<b>69 183</b>	<b>10 919 427</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	103 791	□	□	<b>103 791</b>
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>103 791</b>	□	□	<b>103 791</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	143 093	□	□	<b>143 093</b>
Autres pays de l'Union européenne	42 703	□	□	<b>42 703</b>
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>185 796</b>	□	□	<b>185 796</b>

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
France (y compris DOM-TOM)	4 558 571	4 365 923
Autres pays de l'Union européenne	10 014	13 959
Autres pays d'Europe	3 155	3 490
Amérique du Nord	3 843	3 097
Amériques centrale et du Sud	306	359
Afrique et Moyen-Orient	2 086	2 138
Asie et Océanie (hors Japon)	1 388	1 945
Japon	231	182
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 579 594</b>	<b>4 391 093</b>

## Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 202 639	42 459	3 149	<b>1 248 247</b>
Autres pays de l'Union européenne	937	1 461	□	<b>2 398</b>
Autres pays d'Europe	69	3	□	<b>72</b>
Amérique du Nord (1)	73	□	□	<b>73</b>
Amériques centrale et du Sud	5	□	□	<b>5</b>
Afrique et Moyen-Orient	72	78	□	<b>150</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	74	□	□	<b>74</b>
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (2) (1)	(4 295)	(4 523)	(315)	<b>(9 133)</b>
<b>Total</b>	<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 165 932	45 452	3 248	<b>1 214 632</b>
Autres pays de l'Union européenne	3 333	6	□	<b>3 339</b>
Autres pays d'Europe	97	1	□	<b>98</b>
Amérique du Nord	252	□	□	<b>252</b>
Amériques centrale et du Sud	7	□	□	<b>7</b>
Afrique et Moyen-Orient	226	1	□	<b>227</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	95	1	□	<b>96</b>
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (1)	(4 477)	(4 409)	□	<b>(8 886)</b>
<b>Total</b>	<b>1 165 465</b>	<b>41 052</b>	<b>3 248</b>	<b>1 209 765</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	312 893	13 353	5 234	<b>331 480</b>
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	140	□	□	<b>140</b>
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (2) (1)	(426)	(1 445)	(2 299)	<b>(4 170)</b>
<b>Total</b>	<b>312 607</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>327 450</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	232 592	14 430	1 522	<b>248 544</b>
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	10	□	□	<b>10</b>
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (2)	(369)	(1 517)	(1 674)	<b>(3 560)</b>
<b>Total</b>	<b>232 233</b>	<b>12 913</b>	<b>(152)</b>	<b>244 994</b>

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances</b>	<b>85 428</b>	<b>15 768</b>	□	<b>46 400</b>	<b>12 484</b>	<b>10</b>	<b>2 527</b>	<b>3 070</b>	<b>50 519</b>
Administration générale	□	13 658	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	48 869	121	□	7 660	1 845	□	110	410	11 299
Clientèle de détail	36 559	1 989	□	38 740	10 639	10	2 417	2 660	39 220
<b>Total</b>	<b>85 428</b>	<b>15 768</b>	□	<b>46 400</b>	<b>12 484</b>	<b>10</b>	<b>2 527</b>	<b>3 070</b>	<b>50 519</b>

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances</b>	<b>79 043</b>	<b>6 861</b>	□	<b>42 331</b>	<b>11 180</b>	□	<b>3 304</b>	<b>2 907</b>	<b>47 560</b>
Administration générale	12 925	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	34 489	1 909	□	6 962	1 502	□	(138)	103	6 051
Clientèle de détail	31 629	4 952	□	35 369	9 678	□	3 442	2 804	41 509
<b>Total</b>	<b>79 043</b>	<b>6 861</b>	□	<b>42 331</b>	<b>11 180</b>	□	<b>3 304</b>	<b>2 907</b>	<b>47 560</b>

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteur de risques)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>965</b>	<b>9 191</b>	<b>2 120</b>	<b>12 276</b>
Swaps de taux d'intérêts				965	9 191	2 120	12 276
<b>Instruments de devises</b>							
Autres instruments							
<b>Sous-total</b>				<b>965</b>	<b>9 191</b>	<b>2 120</b>	<b>12 276</b>
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				<b>965</b>	<b>9 191</b>	<b>2 120</b>	<b>12 276</b>

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>692</b>	<b>10 816</b>	<b>13</b>	<b>11 521</b>
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				692	10 816	13	11 521
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				<b>692</b>	<b>10 816</b>	<b>13</b>	<b>11 521</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				<b>692</b>	<b>10 816</b>	<b>13</b>	<b>11 521</b>

## **Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif**

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>1 953</b>	<b>21 010</b>	<b>97 579</b>	<b>120 542</b>
Swaps de taux d'intérêts				1 953	21 010	97 579	120 542
<b>Instruments de devises</b>							
Autres instruments							
<b>Sous-total</b>				<b>1 953</b>	<b>21 010</b>	<b>97 579</b>	<b>120 542</b>
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				<b>1 953</b>	<b>21 010</b>	<b>97 579</b>	<b>120 542</b>

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>3 382</b>	<b>7 342</b>	<b>61 869</b>	<b>72 593</b>
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				3 382	7 342	61 869	72 593
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				<b>3 382</b>	<b>7 342</b>	<b>61 869</b>	<b>72 593</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				<b>3 382</b>	<b>7 342</b>	<b>61 869</b>	<b>72 593</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				55	475	841	1 371
Swaps de taux d'intérêts				55	391	800	1 246
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>				4			4
Autres				4			4
<b>Sous-total</b>				59	475	841	1 375
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				274	489	841	1 604

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				58	551	1 180	1 789
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				58	489	1 166	1 713
Options de taux							
Caps-floors-collars					62	14	76
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>				11			11
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres				11			11
<b>Sous-total</b>				69	551	1 180	1 800
Opérations de change à terme				219	43		262
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				288	594	1 180	2 062

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				55	475	884	1 414
Swaps de taux d'intérêts				55	391	843	1 289
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>				200			200
Autres				200			200
<b>Sous-total</b>				255	475	884	1 614
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>				470	489	884	1 843

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				58	551	1 236	1 845
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				58	489	1 222	1 769
Options de taux							
Caps-floors-collars					62	14	76
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>				82			82
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres				82			82
<b>Sous-total</b>				140	551	1 236	1 927
Opérations de change à terme				219	43		262
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>				359	594	1 236	2 189

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 429 226</b>	<b>3 348 647</b>
Futures	□	□
FRA	□	□
Swaps de taux d'intérêts	3 400 686	3 331 069
Options de taux	□	□
Caps-floors-collars	28 540	17 578
Autres instruments conditionnels	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>86 826</b>	<b>75 562</b>
Opérations fermes de change	□	□
Options de change	86 826	75 562
<b>Autres instruments</b>	□	□
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□
Dérivés de crédits	□	□
Autres	□	□
<b>Sous-total</b>	<b>3 516 052</b>	<b>3 424 209</b>
Opérations de change à terme	44 949	68 007
<b>Total notionnels</b>	<b>3 561 001</b>	<b>3 492 216</b>

## Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre Facteurs de risque)



### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	509 269	56 671	158 449	156 816	□	881 205
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	856 861	1 402 018	3 974 059	5 045 862	10 499	11 289 299
<b>Total</b>	<b>1 366 130</b>	<b>1 458 689</b>	<b>4 132 508</b>	<b>5 202 678</b>	<b>10 499</b>	<b>12 170 504</b>
Dépréciations	□	□	□	□	□	(257 581)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	<b>11 912 923</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	50 124	32 666	139 201	254 426	□	476 417
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	896 543	1 327 109	3 793 427	4 677 439	10 423	10 704 941
<b>Total</b>	<b>946 667</b>	<b>1 359 775</b>	<b>3 932 628</b>	<b>4 931 865</b>	<b>10 423</b>	<b>11 181 358</b>
Dépréciations	□	□	□	□	□	(251 543)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	<b>10 929 815</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 451 394	2 090 083	2 118 565	1 580 659	□	7 240 701
Dettes envers la clientèle	3 787 662	262 478	529 363	91	□	4 579 594
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 239 056</b>	<b>2 352 561</b>	<b>2 647 928</b>	<b>1 580 750</b>	□	<b>11 820 295</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 452 968	1 966 786	2 084 757	1 270 666	□	6 775 177
Dettes envers la clientèle	3 469 722	330 145	589 389	1 837	□	4 391 093
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 922 690</b>	<b>2 296 931</b>	<b>2 674 146</b>	<b>1 272 503</b>	□	<b>11 166 270</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres du marché interbancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres de créances négociables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emprunts obligataires	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	33 717	<input type="checkbox"/>	33 721
Autres dettes représentées par un titre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>4</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>33 717</b>	<input type="checkbox"/>	<b>33 721</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes subordonnées à durée indéterminée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépôts de garantie à caractère mutuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres et emprunts participatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total dettes subordonnées</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres du marché interbancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres de créances négociables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emprunts obligataires	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	37 229	<input type="checkbox"/>	37 236
Autres dettes représentées par un titre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>7</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>37 229</b>	<input type="checkbox"/>	<b>37 236</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes subordonnées à durée indéterminée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépôts de garantie à caractère mutuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres et emprunts participatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total dettes subordonnées</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	22 564	□	□	□	□	22 564

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	21 618	□	□	□	□	21 618

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>3 261 400</b>	<b>11 521</b>	<b>72 593</b>	<b>3 155 583</b>
Taux d'intérêt	12 276	120 542	3 261 400	11 521	72 593	3 155 583
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	□	□	□	□	□	□
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>3 261 400</b>	<b>11 521</b>	<b>72 593</b>	<b>3 155 583</b>

## Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>375 353</b>	<b>1 450 732</b>	<b>1 435 315</b>	<b>3 261 400</b>
Futures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Swaps de taux d'intérêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	375 353	1 450 732	1 435 315	3 261 400
Options de taux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caps-floors-collars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments conditionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments de devises</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations fermes de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Options de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres instruments</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Sous-total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>375 353</b>	<b>1 450 732</b>	<b>1 435 315</b>	<b>3 261 400</b>
Opérations de change à terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>375 353</b>	<b>1 450 732</b>	<b>1 435 315</b>	<b>3 261 400</b>

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>619 176</b>	<b>1 114 046</b>	<b>1 422 361</b>	<b>3 155 583</b>
Futures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Swaps de taux d'intérêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	619 176	1 114 046	1 422 361	3 155 583
Options de taux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caps-floors-collars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments conditionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments de devises</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations fermes de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Options de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres instruments</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Sous-total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>619 176</b>	<b>1 114 046</b>	<b>1 422 361</b>	<b>3 155 583</b>
Opérations de change à terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>619 176</b>	<b>1 114 046</b>	<b>1 422 361</b>	<b>3 155 583</b>

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2019				31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>								
Taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Change								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
<b>Marchés de gré à gré</b>		<b>46 761</b>	<b>(4 713)</b>	<b>302 900</b>	<b>12</b>	<b>44 683</b>	<b>5 985</b>	<b>380 416</b>
Taux d'intérêt		46 761	(4 713)	302 900	12	44 683	5 985	380 416
Instruments fermes		46 761	(4 713)	302 900	12	44 683	5 985	380 416
Instruments conditionnels								
Change								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>		<b>46 761</b>	<b>(4 713)</b>	<b>302 900</b>	<b>12</b>	<b>44 683</b>	<b>5 985</b>	<b>380 416</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 276	73 781	(44 824)	2 958 500	11 509	27 910	(28 141)	2 775 167
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>(49 537)</b>	<b>3 261 400</b>	<b>11 521</b>	<b>72 593</b>	<b>(22 156)</b>	<b>3 155 583</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2019				31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	89 736	□	□	(1 049)	170 737	□	□	(2 518)
Taux d'intérêt	89 736	□	□	(1 049)	170 737	□	□	(2 518)
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	250 489	41 479	□	5 762	241 933	35 717	□	(3 467)
Taux d'intérêt	250 489	41 479	□	5 762	241 933	35 717	□	(3 467)
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>340 225</b>	<b>41 479</b>	□	<b>4 713</b>	<b>412 670</b>	<b>35 717</b>	□	<b>(5 985)</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	□	□	□	□	□	□	□	□

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.



Macro-couvertures	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	73 781	68 998	27 910	24 475
<b>Total - Actifs</b>	<b>73 781</b>	<b>68 998</b>	<b>27 910</b>	<b>24 475</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	12 276	8 993	11 509	□9 294
<b>Total - Passifs</b>	<b>12 276</b>	<b>8 993</b>	<b>11 509</b>	<b>9 294</b> □

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2019			31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>						
Taux d'intérêt	(49 537)	49 537	□	(22 156)	22 156	□
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>(49 537)</b>	<b>49 537</b>	<b>□</b>	<b>(22 156)</b>	<b>22 156</b>	<b>□</b>

### ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

#### Instruments dérivés de couverture

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas comptabilisé de transactions en couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger sur l'exercice.

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2019 comme en 2018 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a respecté les exigences réglementaires.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>253 728</b>	<b>257 812</b>
Opérations avec les établissements de crédit	2 688	2 647
Opérations internes au Crédit Agricole	26 779	26 223
Opérations avec la clientèle	220 690	225 298
Opérations de location-financement	□	□
Titres de dettes	3 571	3 644
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 658</b>	<b>2 742</b>
Opérations avec les établissements de crédit	□	□
Opérations avec la clientèle	□	□
Titres de dettes	1 658	2 742
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>6 082</b>	<b>8 216</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>261 468</b>	<b>268 770</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(73 491)</b>	<b>(71 725)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(3 121)	(2 803)
Opérations internes au Crédit Agricole	(41 282)	(44 342)
Opérations avec la clientèle	(29 121)	(21 122)
Opérations de location-financement	□	□
Dettes représentées par un titre	33	(75)
Dettes subordonnées	□	(3 383)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(29 660)</b>	<b>(27 851)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(14)</b>	<b>□</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(103 165)</b>	<b>(99 576)</b>

(1) dont 5 283 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2019 contre 6 411 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) dont 5 191 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2019 contre 5 469 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	415	(132)	283	332	(146)	186
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 687	(29 542)	(11 855)	17 664	(26 860)	(9 196)
Sur opérations avec la clientèle	49 470	(740)	48 730	49 371	(700)	48 671
Sur opérations de change	204	□	204	154	□	154
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	145	□	145	145	□	145
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	111 343	(7 747)	103 596	104 451	(7 351)	97 100
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 291	(168)	4 123	4 664	(117)	4 547
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>183 605</b>	<b>(38 329)</b>	<b>145 276</b>	<b>176 781</b>	<b>(35 174)</b>	<b>141 607</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	178	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(128)	(72)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	474	9
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 043	(2 213)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	□	□
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	290	251
Résultat de la comptabilité de couverture	□	□
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 857</b>	<b>(2 025)</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>79 563</b>	<b>(79 563)</b>	□	<b>79 845</b>	<b>(79 845)</b>	□
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	41 494	(36 781)	4 713	<b>35 761</b>	<b>(41 746)</b>	<b>(5 985)</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	38 069	(42 782)	(4 713)	<b>44 084</b>	<b>(38 099)</b>	<b>5 985</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>120 474</b>	<b>(120 474)</b>	□	<b>60 810</b>	<b>(60 810)</b>	□
Variations de juste valeur des éléments couverts	82 649	(37 825)	44 824	<b>44 475</b>	<b>(16 334)</b>	<b>28 141</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 825	(82 649)	(44 824)	<b>16 335</b>	<b>(44 476)</b>	<b>(28 141)</b>
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>200 037</b>	<b>(200 037)</b>	□	<b>140 655</b>	<b>(140 655)</b>	□

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	1	□
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	40 726	36 874
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>40 727</b>	<b>36 874</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti sur cet exercice.

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	□	□
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	□	□
Autres produits nets de l'activité d'assurance	□	□
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	□	□
Produits nets des immeubles de placement	(69)	(150)
Autres produits (charges) nets	317	363
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>248</b>	<b>213</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	(118 766)	(118 859)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(8 183)	(8 074)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(65 895)	(63 313)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(192 844)</b>	<b>(190 246)</b>

(1) Dont 1 671 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2019.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2019 est donnée ci-dessous :

#### Collège des Commissaires aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne

<i>En milliers d'euros</i>	ERNST & YOUNG AUDIT		EXCO SOCODEC		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>101</b>	<b>103</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>169</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>16</b>	<b>8</b>			<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>111</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>185</b>

Le montant total des honoraires du cabinet Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 117 milliers d'euros, dont 101 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, de ses Caisses Locales et de ses filiales, et 16 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (mission relative à la déclarations de performance extra-financière et contrôles des différents rapports).

Le montant total des honoraires du cabinet Exco Socodec, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 68 milliers d'euros. Il est totalement lié à la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et de ses Caisses Locales.

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne consolidées par intégration globale

<i>En milliers d'euros</i>	JPA AUDIT		ALBOUY ASS		Nom CAC		Autres		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	6	6	□	11	□	□	□	□	6
<b>Total</b>	6	6	□	11	□	□	□	□	6

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(9 920)</b>	<b>(8 744)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(9 907)	(8 722)
Immobilisations incorporelles	(13)	(22)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>132</b>	<b>438</b>
Immobilisations corporelles	132	438
Immobilisations incorporelles	□	□
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(9 788)</b>	<b>(8 306)</b>

(1) Dont 769 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

## 4.9 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>(6 645)</b>	<b>4 745</b>
<b>Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(732)</b>	<b>6 072</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	23	116
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(879)	6 304
Engagements par signature	124	(348)
<b>Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(5 913)</b>	<b>(1 327)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 871)	(1 882)
Engagements par signature	(42)	555
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>(12 907)</b>	<b>500</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(11 967)	719
Engagements par signature	(940)	(219)
Autres actifs	20	65
Risques et charges	(675)	(36)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(20 207)</b>	<b>5 274</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	□	□
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	□	□
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(755)	(1 094)
Récupérations sur prêts et créances	1 271	655
comptabilisés au coût amorti	1 271	655
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Décotes sur crédits restructurés	(392)	(499)
Pertes sur engagements par signature	□	□
Autres pertes	(49)	(52)
Autres produits	□	□
<b>Coût du risque</b>	<b>(20 132)</b>	<b>4 284</b>



## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(146)</b>	<b>(14)</b>
Plus-values de cession	25	86
Moins-values de cession	(171)	(100)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values de cession	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moins-values de cession	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(146)</b>	<b>(14)</b>

## 4.11 Impôts

### Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt courant	(33 289)	(34 951)
Charge d'impôt différé	3 716	(4 065)
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(29 573)</b>	<b>(39 016)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	124 501	34,43%	(42 866)
Effet des différences permanentes		(10,03%)	12 492
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			<input type="checkbox"/>
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,14%)	169
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,17%)	206
Changement de taux			<input type="checkbox"/>
Effet des autres éléments		(0,34%)	425
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>23,75%</b>	<b>(29 573)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	151 581	34,43%	(52 189)
Effet des différences permanentes		(7,76%)	11 756
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,96%)	1 450
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,72%)	1 089
Changement de taux			□
Effet des autres éléments		0,74%	(1 122)
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>25,74%</b>	<b>(39 016)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

#### **4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

Est présenté ci-après le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(909)</b>	<b>(1 263)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(886)	(1 147)
Transferts en résultat		
Autres variations	(23)	(116)
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>242</b>	<b>385</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(667)</b>	<b>(878)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 154)	(334)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>65 137</b>	<b>(95 568)</b>
Ecart de réévaluation de la période	65 262	(93 226)
Transferts en réserves	856	
Autres variations	(981)	(2 342)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1 887)</b>	<b>3 035</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>62 096</b>	<b>(92 867)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>61 429</b>	<b>(93 745)</b>
Dont part du Groupe	61 429	(93 745)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	754	(207)	547	547	(909)	242	(667)	(667)	(155)	35	(120)	(120)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	754	(207)	548	547	(909)	242	(667)	(667)	(155)	35	(119)	(120)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>754</b>	<b>(207)</b>	<b>548</b>	<b>547</b>	<b>(909)</b>	<b>242</b>	<b>(667)</b>	<b>(667)</b>	<b>(155)</b>	<b>35</b>	<b>(119)</b>	<b>(120)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 390)	2 167	(6 223)	(6 223)	(1 154)	298	(856)	(856)	(9 544)	2 465	(7 079)	(7 079)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	120 230	(5 050)	115 180	115 180	65 137	(2 185)	62 952	62 952	185 367	(7 235)	178 132	178 132
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	111 840	(2 883)	108 957	108 957	63 983	(1 887)	62 096	62 096	175 823	(4 770)	171 053	171 053
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>111 840</b>	<b>(2 883)</b>	<b>108 957</b>	<b>108 957</b>	<b>63 983</b>	<b>(1 887)</b>	<b>62 096</b>	<b>62 096</b>	<b>175 823</b>	<b>(4 770)</b>	<b>171 053</b>	<b>171 053</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>112 594</b>	<b>(3 090)</b>	<b>109 505</b>	<b>109 504</b>	<b>63 074</b>	<b>(1 645)</b>	<b>61 429</b>	<b>61 429</b>	<b>175 668</b>	<b>(4 735)</b>	<b>170 934</b>	<b>170 933</b>

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>																
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	52 998	(5 408)	47 590	47 590												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					2 017	(592)	1 425	1 425	(1 263)	385	(878)	(878)	754	(207)	547	547
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	52 998	(5 408)	47 590	47 590	2 017	(592)	1 425	1 425	(1 263)	385	(877)	(878)	754	(207)	548	547
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>52 998</b>	<b>(5 408)</b>	<b>47 590</b>	<b>47 590</b>	<b>2 017</b>	<b>(592)</b>	<b>1 424</b>	<b>1 425</b>	<b>(1 263)</b>	<b>385</b>	<b>(876)</b>	<b>(878)</b>	<b>754</b>	<b>(207)</b>	<b>548</b>	<b>547</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	(334)	86	(248)	(248)	(8 390)	2 167	(6 223)	(6 223)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					215 798	(7 999)	207 799	207 799	(95 568)	2 949	(92 619)	(92 619)	120 230	(5 050)	115 180	115 180
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	207 742	(5 918)	201 824	201 824	(95 902)	3 035	(92 867)	(92 867)	111 840	(2 883)	108 957	108 957
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(8 056)</b>	<b>2 081</b>	<b>(5 975)</b>	<b>(5 975)</b>	<b>207 742</b>	<b>(5 918)</b>	<b>201 824</b>	<b>201 824</b>	<b>(95 902)</b>	<b>3 035</b>	<b>(92 867)</b>	<b>(92 867)</b>	<b>111 840</b>	<b>(2 883)</b>	<b>108 957</b>	<b>108 957</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 942</b>	<b>(3 327)</b>	<b>41 615</b>	<b>41 615</b>	<b>209 759</b>	<b>(6 510)</b>	<b>203 248</b>	<b>203 249</b>	<b>(97 165)</b>	<b>3 420</b>	<b>(93 743)</b>	<b>(93 745)</b>	<b>112 594</b>	<b>(3 090)</b>	<b>109 505</b>	<b>109 504</b>

## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant aux métiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., est celui de « Banque de proximité en France ».

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	45 224	<input type="checkbox"/>	45 993	<input type="checkbox"/>
Banques centrales	29 036	<input type="checkbox"/>	22 963	<input type="checkbox"/>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>74 260</b>	<input type="checkbox"/>	<b>68 956</b>	<input type="checkbox"/>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 604	2 062
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	338 742	442 502
Instruments de capitaux propres	6 093	761
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	332 649	441 741
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>340 346</b>	<b>444 564</b>
Dont Titres prêtés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Instruments de capitaux propres</b>	□	□
Titres de dettes	□	□
Prêts et créances	□	□
Instruments dérivés	1 604	2 062
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 604</b>	<b>2 062</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	5 247	□
Titres de participation non consolidés	846	761
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 093</b>	<b>761</b>

### Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Titres de dettes</b>	<b>332 528</b>	<b>441 741</b>
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 932	5 454
OPCVM	321 596	436 287
<b>Prêts et créances</b>	<b>121</b>	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	121	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>332 649</b>	<b>441 741</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 843	2 189
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 843</b>	<b>2 189</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□
Instruments dérivés	1 843	2 189
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 843</b>	<b>2 189</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

## 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

## 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	103 791	382	(538)	185 796	768	(14)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 351 679	206 276	(20 909)	1 292 287	140 412	(20 182)
<b>Total</b>	<b>1 455 470</b>	<b>206 658</b>	<b>(21 447)</b>	<b>1 478 083</b>	<b>141 180</b>	<b>(20 196)</b>

### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	48 780	324	□	60 400	584	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 011	58	(538)	125 396	184	(14)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>103 791</b>	<b>382</b>	<b>(538)</b>	<b>185 796</b>	<b>768</b>	<b>(14)</b>
<b>Total des prêts et créances</b>	□	□	□	□	□	□
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>103 791</b>	<b>382</b>	<b>(538)</b>	<b>185 796</b>	<b>768</b>	<b>(14)</b>
Impôts		(104)	139		(212)	4
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>278</b>	<b>(399)</b>		<b>556</b>	<b>(10)</b>



## Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	2 960	□	□	2 197	□	□
Titres de participation non consolidés	1 348 719	206 276	(20 909)	1 290 090	140 412	(20 182)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 351 679</b>	<b>206 276</b>	<b>(20 909)</b>	<b>1 292 287</b>	<b>140 412</b>	<b>(20 182)</b>
Impôts		(7 235)	□		(5 050)	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>199 041</b>	<b>(20 909)</b>		<b>135 362</b>	<b>(20 182)</b>

### Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	2	□	□
Titres de participation non consolidés	944	□	(856)	50	□	□
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>944</b>	□	<b>(856)</b>	<b>52</b>	□	□
Impôts		□	□		□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		□	<b>(856)</b>		□	□

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a procédé à la liquidation de la SA Icauna Finances du fait de son inactivité depuis plus de dix ans.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	881 205	476 417
Prêts et créances sur la clientèle	11 031 718	10 453 398
Titres de dettes	400 169	450 380
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 313 092</b>	<b>11 380 195</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	9 498	15 425
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	3 822	9 008
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	224	224
Autres prêts et créances	□	□
<b>Valeur brute</b>	<b>9 722</b>	<b>15 649</b>
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>9 722</b>	<b>15 649</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		□
Comptes ordinaires	467 662	39 896
Titres reçus en pension livrée	20 070	20 076
Comptes et avances à terme	383 751	400 796
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>871 483</b>	<b>460 768</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>881 205</b>	<b>476 417</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	12 730	14 746
Autres concours à la clientèle	11 217 792	10 631 310
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	□	□
Créances nées d'opérations d'assurance directe	□	□
Créances nées d'opérations de réassurance	□	□
Avances en comptes courants d'associés	10 745	10 569
Comptes ordinaires débiteurs	48 032	48 316
<b>Valeur brute</b>	<b>11 289 299</b>	<b>10 704 941</b>
Dépréciations	(257 581)	(251 543)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>10 453 398</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		□
<b>Valeur brute</b>	□	□
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 031 718</b>	<b>10 453 398</b>

## Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	105 674	98 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	294 619	351 931
<b>Total</b>	<b>400 293</b>	<b>450 544</b>
Dépréciations	(124)	(164)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>400 169</b>	<b>450 380</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
<i>En milliers d'euros</i>														
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>			<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>			<b>33 721</b>	<b>5 248</b>			
Titres de dettes														
Prêts et créances	38 969	38 969			38 969	33 721	33 721			33 721	5 248			
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>			<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>			<b>33 721</b>	<b>5 248</b>			
<b>Opérations de location-financement</b>														
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>			<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>			<b>33 721</b>	<b>5 248</b>			

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

**Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018**

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>42 091</b>	<b>42 091</b>			<b>42 091</b>	<b>36 937</b>	<b>36 937</b>			<b>36 937</b>	<b>5 154</b>						
Titres de dettes																	
Prêts et créances	42 091	42 091			42 091	36 937	36 937			36 937	5 154						
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>42 091</b>	<b>42 091</b>			<b>42 091</b>	<b>36 937</b>	<b>36 937</b>			<b>36 937</b>	<b>5 154</b>						
<b>Opérations de location-financement</b>																	
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>42 091</b>	<b>42 091</b>			<b>42 091</b>	<b>36 937</b>	<b>36 937</b>			<b>36 937</b>	<b>5 154</b>						

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## **Titrisations**

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019**

Au titre de l'exercice, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## **6.7 Expositions au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

31/12/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Allemagne	□	□	□	10 182	10 182	□	10 182
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	21 235	21 235	□	21 235
Belgique	□	□	□	□	□	□	□
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Egypte	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	48 780	74 224	123 004	□	123 004
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	□	<b>48 780</b>	<b>105 641</b>	<b>154 421</b>	□	<b>154 421</b>

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Allemagne	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	21 631	21 631	□	21 631
Belgique	□	□	□	□	□	□	□
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Egypte	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	60 400	66 745	127 145	□	127 145
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	□	<b>60 400</b>	<b>98 584</b>	<b>148 776</b>	□	<b>148 776</b>

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	7 240 701	6 775 177
Dettes envers la clientèle	4 579 594	4 391 093
Dettes représentées par un titre	33 721	37 236
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 854 016</b>	<b>11 203 506</b>



## Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	4 632	920
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	4 160	9
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Total</b>	<b>4 632</b>	<b>920</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	22	71 183
Comptes et avances à terme	7 215 940	6 682 968
Titres donnés en pension livrée	20 107	20 106
<b>Total</b>	<b>7 236 069</b>	<b>6 774 257</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 240 701</b>	<b>6 775 177</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 540 657	3 262 105
Comptes d'épargne à régime spécial	70 705	55 542
Autres dettes envers la clientèle	968 232	1 073 446
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 579 594</b>	<b>4 391 093</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Bons de caisse	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	□	□
Emprunts obligataires	33 721	37 236
Autres dettes représentées par un titre	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>33 721</b>	<b>37 236</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	13 880	<input type="checkbox"/>	13 880	12 578	<input type="checkbox"/>	1 302
Prises en pension de titres	20 070	<input type="checkbox"/>	20 070	20 070	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts de titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>33 950</b>	<input type="checkbox"/>	<b>33 950</b>	<b>32 648</b>	<input type="checkbox"/>	<b>1 302</b>

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	13 583	<input type="checkbox"/>	13 583	11 662	<input type="checkbox"/>	1 921
Prises en pension de titres	20 076	<input type="checkbox"/>	20 076	20 076	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>33 659</b>	<input type="checkbox"/>	<b>33 659</b>	<b>31 738</b>	<input type="checkbox"/>	<b>1 921</b>

## Compensation – Passifs financiers

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	122 385	□	122 385	12 578	□	109 807
Mises en pension de titres	20 107	□	20 107	20 070	□	37
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>142 492</b>	□	<b>142 492</b>	<b>32 648</b>	□	<b>109 844</b>

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	74 782	□	74 782	11 662	58 280	4 840
Mises en pension de titres	20 106	□	20 106	20 076	□	30
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>94 888</b>	□	<b>94 888</b>	<b>31 738</b>	<b>58 280</b>	<b>4 870</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants (1)	4 625	2 639
Impôts différés	54 217	52 090
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>58 842</b>	<b>54 729</b>
Impôts courants (1)	973	862
Impôts différés	1	3
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>974</b>	<b>865</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>63 202</b>	□	<b>59 316</b>	□
Charges à payer non déductibles	244	□	<b>546</b>	□
pour risques et charges non déductibles	56 356	□	<b>52 300</b>	□
Autres différences temporaires	6 602	□	<b>6 469</b>	□
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>1 553</b>	<b>7 330</b>	<b>(4 027)</b>	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	130	7 330	<b>(5 257)</b>	□
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 423	□	<b>1 230</b>	□
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	□	□	□	□
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	□	□	□	□
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(3 212)</b>	<b>1</b>	<b>(3 199)</b>	<b>3</b>
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	□	□	□	□
Effet des compensations	<b>(7 963)</b>	<b>(7 963)</b>	□	□
<b>Total impôts différés</b>	<b>54 217</b>	<b>1</b>	<b>52 090</b>	<b>3</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres actifs</b>	<b>191 941</b>	<b>155 011</b>
Comptes de stocks et emplois divers	□	11
Débiteurs divers (1)	191 097	154 815
Comptes de règlements	844	185
Autres actifs d'assurance	□	□
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	□	□
Gestion collective des titres Livret de développement durable	□	□
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>48 271</b>	<b>51 122</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	395	540
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	□	□
Produits à recevoir	45 323	48 256
Charges constatées d'avance	542	558
Autres comptes de régularisation	2 011	1 768
<b>Valeur au bilan</b>	<b>240 212</b>	<b>206 133</b>

(1) dont 1 360 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>76 772</b>	<b>67 161</b>
Comptes de règlements	1 434	1 637
Créditeurs divers	69 377	64 197
Versements restant à effectuer sur titres	3 627	1 327
Dettes locatives (3)	2 334	□
Autres passifs d'assurance	□	□
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	□	□
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>157 245</b>	<b>133 539</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	64 418	24 425
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	14	16
Produits constatés d'avance	44 149	43 776
Charges à payer	41 027	60 719
Autres comptes de régularisation	7 637	4 603
<b>Valeur au bilan</b>	<b>234 017</b>	<b>200 700</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité - IFRS 16 Contrats de location

## 6.12 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	4 182	□	3	(439)	□	213	3 959
Amortissements et dépréciations	(1 863)	□	(372)	521	□	(182)	(1 896)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 319</b>	□	<b>(369)</b>	<b>82</b>	□	<b>31</b>	<b>2 063</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	4 088	4 088	□	20	(19)	□	93	4 182
Amortissements et dépréciations	(1 938)	(1 938)	□	(154)	14	□	215	(1 863)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 150</b>	<b>2 150</b>	□	<b>(134)</b>	<b>(5)</b>	□	<b>308</b>	<b>2 319</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	204 300	4 439	□	12 063	(1 887)	□	(213)	<b>218 702</b>
Amortissements et dépréciations	(114 122)	(1 342)	□	(9 907)	1 211	□	182	<b>(123 978)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>90 178</b>	<b>3 097</b>	□	<b>2 156</b>	<b>(676)</b>	□	<b>(4 467)</b>	<b>94 724</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	3 677	(1 342)	□	4	□	□	□	<b>2 339</b>
Amortissements et dépréciations	(3 648)	1 342	□	(13)	□	□	(1)	<b>(2 320)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	□	<b>(9)</b>	□	□	<b>(1)</b>	<b>19</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")<sup>1</sup>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Valeur brute	197 124	197 124	□	12 252	(4 983)	□	(93)	204 300
Amortissements et dépréciations	(109 966)	(109 966)	□	(8 801)	4 862	□	(217)	(114 122)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>87 158</b>	<b>87 158</b>	□	<b>3 451</b>	<b>(121)</b>	□	<b>(310)</b>	<b>90 178</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	3 659	3 659	□	23	(5)	□	□	3 677
Amortissements et dépréciations	(3 631)	(3 631)	□	(22)	5	□	□	(3 648)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	□	<b>1</b>	□	□	□	<b>29</b>

## 6.14 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement (1)	14 447	□	□	8 455	□	(25)	□	□	22 877
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	12 446	□	□	48 461	□	(47 604)	□	□	13 303
Risques opérationnels (3)	11 726	□	□	729	□	(23)	□	□	12 432
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 732	□	□	117	(85)	(567)	□	747	5 944
Litiges divers (5)	3 213	□	□	768	(679)	(896)	□	□	2 406
Participations (6)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (7)	8 902	□	□	1 142	(4 703)	(155)	□	□	5 186
<b>TOTAL</b>	<b>56 466</b>	□	□	<b>59 672</b>	<b>(5 467)</b>	<b>(49 270)</b>	□	<b>747</b>	<b>62 148</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement (1)	14 005	14 005	□	639	□	(197)	□	□	14 447
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	1 455	1 455	□	9 651	□	(9 639)	□	10 979	12 446
Risques opérationnels (3)	11 797	11 797	□	12	□	(83)	□	□	11 726
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 820	5 820	□	109	(100)	(26)	□	(71)	5 732
Litiges divers (5)	4 704	4 704	□	1 165	(2 070)	(586)	□	□	3 213
Participations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (7)	11 436	11 436	□	664	(2 801)	(933)	□	536	8 902
<b>TOTAL</b>	<b>49 217</b>	<b>49 217</b>	□	<b>12 240</b>	<b>(4 971)</b>	<b>(11 464)</b>	□	<b>11 444</b>	<b>56 466</b>

### Commentaires :

(1) Voir note ci-après.

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel.

Sont constatés sous cette rubrique pour l'exercice 2019 :

- les médailles du travail pour 967 milliers d'euros

- les avantages post-emploi IAS 19 pour 4 977 milliers d'euros (dont 747 milliers d'euros indiqués en « autres mouvements » au titre des écarts actuariels constatés dans le cadre de l'application IAS19).

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle).

(6) Provisions couvrant des risques sur participation au-delà de la valeur des titres détenus.

(7) Provisions constituées pour couvrir les risques et charges divers, comprenant notamment une provision pour charge d'intérêts sur les dépôts à terme à taux progressif pour 4.129 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	127 902	248 391
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 120 778	900 418
Ancienneté de plus de 10 ans	1 251 581	1 254 508
Total plans d'épargne-logement	2 500 261	2 403 317
Total comptes épargne-logement	283 355	283 943
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 783 616</b>	<b>2 687 260</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019 et à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018.

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	1 407	1 950
Comptes épargne-logement	11 876	17 420
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>13 283</b>	<b>19 370</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	60	566
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 507	7 123
Ancienneté de plus de 10 ans	9 310	6 733
Total plans d'épargne-logement	22 877	14 422
Total comptes épargne-logement	0	25
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>22 877</b>	<b>14 447</b>



<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	14 422	8 455	□	□	22 877
Comptes épargne-logement	25	□	25	□	0
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>14 447</b>	□	□	□	<b>22 877</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.15 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2019

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	<b>Nombre de titres au 01/01/2019</b>	<b>Nombre de titres émis</b>	<b>Nombre de titres remboursés</b>	<b>Nombre de titres au 31/12/2019</b>	<b>% du capital</b>
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	□	□	□	□	<b>0,00%</b>
Dont XXX Caisses Locales	□	□	□	□	0,00%
Dont part du Public	321 548	□	□	321 548	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 842 570	□	□	1 842 570	0,00%
<b>Part sociales</b>	□	□	□	□	<b>0,00%</b>
Dont 85 Caisses Locales	5 206 045	□	□	5 206 045	0,00%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	36	4	(4)	36	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	2	□	□	2	0,00%
Dont Autres	□	□	□	□	0,00%
<b>Total</b>	<b>7 370 201</b>	□	□	<b>7 370 201</b>	<b>0,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 396 milliers d'euros

### Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

## Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2016	3,90	0,38
2017	3,89	0,38
2018	3,96	0,38
Prévu 2019	3,70	0,35

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 064 milliers d'euros en 2019.

### Affectation du résultat et fixation du dividende 2019

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2019 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne du 24 mars 2020.

Le texte de la résolution est le suivant :

Il est précisé que le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 90.797.966,55 euros.

Le résultat net distribuable est du même montant, soit 90.797.966,55 euros.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

au titre des intérêts aux parts sociales	1.826.033,58 €
au titre des dividendes à verser aux Certificats Coopératifs d'Associés	8.007.236,60 €
à la Réserve Légale pour les $\frac{3}{4}$ du solde	60.723.522,28 €
à la réserve facultative	20.241.174,09 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

10.424.880,45 € au titre de l'exercice 2016,

10.403.238,12 € au titre de l'exercice 2017,

et 10.554.726,37 € au titre de l'exercice 2018.

La rémunération proposée au titre de l'exercice 2019, ainsi que celles versées les années précédentes, sont éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction.

## 6.16 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

En milliers d'euros	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	74 260	□	□	□	□	<b>74 260</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	224	162	7 989	45 474	286 497	<b>340 346</b>
Instruments dérivés de couverture	480	485	9 191	2 120	□	<b>12 276</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 219	56 889	20 492	16 191	1 351 679	<b>1 455 470</b>
Actifs financiers au coût amorti	1 302 215	1 445 837	4 219 674	5 334 867	10 499	<b>12 313 092</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	68 998	□	□	□	□	<b>68 998</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 456 396</b>	<b>1 503 373</b>	<b>4 257 346</b>	<b>5 398 652</b>	<b>1 648 675</b>	<b>14 264 442</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	325	145	489	884	□	<b>1 843</b>
Instruments dérivés de couverture	□	1 953	21 010	97 579	□	<b>120 542</b>
Passifs financiers au coût amorti	5 239 060	2 352 561	2 647 928	1 614 467	□	<b>11 854 016</b>
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 993	□	□	□	□	<b>8 993</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>5 248 378</b>	<b>2 354 659</b>	<b>2 669 427</b>	<b>1 712 930</b>	□	<b>11 985 394</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	68 956	□	□	□	□	<b>68 956</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 065	188	594	6 589	397 128	<b>444 564</b>
Instruments dérivés de couverture	□	692	10 816	13	□	<b>11 521</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 297	65 106	88 086	12 307	1 292 287	<b>1 478 083</b>
Actifs financiers au coût amorti	877 316	1 387 790	4 038 282	5 066 384	10 423	<b>11 380 195</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	□	□	□	□	24 475	<b>24 475</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 006 634</b>	<b>1 453 776</b>	<b>4 137 778</b>	<b>5 085 293</b>	<b>1 724 313</b>	<b>13 407 794</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	216	143	594	1 236	□	<b>2 189</b>
Instruments dérivés de couverture	292	3 090	7 342	61 869	□	<b>72 593</b>
Passifs financiers au coût amorti	4 922 697	2 296 931	2 674 146	1 309 732	□	<b>11 203 506</b>
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	□	□	□	□	9 294	<b>9 294</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>4 923 205</b>	<b>2 300 164</b>	<b>2 682 082</b>	<b>1 372 837</b>	<b>9 294</b>	<b>11 287 582</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements (1) (2)	(62 264)	(62 139)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(7 294)	(6 679)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 391)	(2 110)
Autres charges sociales	(24 426)	(24 411)
Intéressement et participation	(12 389)	(13 249)
Impôts et taxes sur rémunération	(10 002)	(10 271)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(118 766)</b>	<b>(118 859)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 369 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 579 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Dont médailles du travail pour 117 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 109 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018
France	1 722	1 719
Étranger	□	□
<b>Total</b>	<b>1 722</b>	<b>1 719</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>31 990</b>	□	<b>31 990</b>	<b>30 283</b>
Ecart de change	□	□	□	□
Coût des services rendus sur l'exercice	2 262	□	2 262	2 015
Coût financier	449	□	449	412
Cotisations employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	(2 287)	□	(2 287)	□
Variations de périmètre	(108)	□	(108)	(73)
Prestations versées (obligatoire)	(957)	□	(957)	(1 091)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(786)	□	(786)	626
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 907	□	1 907	(182)
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>32 470</b>	□	<b>32 470</b>	<b>31 990</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(25)	□	(25)	2 015
Charge/produit d'intérêt net	(72)	□	(72)	52
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>(97)</b>	□	<b>(97)</b>	<b>2 067</b>

### Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>8 390</b>	□	<b>8 390</b>	<b>8 055</b>
Ecart de change	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	33	□	33	(109)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(786)	□	(786)	626
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 907	□	1 907	(182)
Ajustement de la limitation d'actifs	□	□	□	□
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>1 154</b>	□	<b>1 154</b>	<b>335</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>27 194</b>	□	<b>27 194</b>	<b>25 391</b>
Ecart de change	□	□	□	□
Intérêt sur l'actif (produit)	521	□	521	360
Gains/(pertes) actuariels	(33)	□	(33)	109
Cotisations payées par l'employeur	876	□	876	2 498
Cotisations payées par les employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	□	□	□	□
Variations de périmètre	(108)	□	(108)	(73)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Prestations payées par le fonds	(957)	□	(957)	(1 091)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>27 493</b>	□	<b>27 493</b>	<b>27 194</b>

## Position nette

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>(32 470)</b>	□	<b>(32 470)</b>	<b>(31 990)</b>
Impact de la limitation d'actifs	□	□	□	□
Juste valeur des actifs fin de période	27 493	-	27 493	27 194
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>(4 977)</b>	□	<b>(4 977)</b>	<b>(4 796)</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,98%	0,00%	0,00%	1,42%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2% à 4%	0,00%	0,00%	2 à 4%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	10,30%	2 832	□	0,00%	□	□	10,30%	2 832	□
Obligations	82,80%	22 764	□	0,00%	□	□	82,80%	22 764	□
Immobilier	6,90%	1 897		0,00%	□		6,90%	1 897	
Autres actifs	0,00%	□		0,00%	□		0,00%	□	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,52 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.08 %.

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 1 912 milliers d'euros.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne complète la rémunération variable collective par la mise en place d'accords de participation, d'intéressement et de plan d'épargne d'entreprise. La participation est déterminée conformément aux dispositions légales en vigueur. L'enveloppe d'intéressement globale, intégrant la participation, est basée sur le résultat net bilan. Le plan d'épargne d'entreprise est basé sur un abondement plafonné et fonction des versements effectués aux fonds communs de placement.



Les provisions constituées par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 967 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2019.

## 7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.392 milliers d'euros.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Immobilisations corporelles détenues en propre	92 396	90 178
Droits d'utilisation des contrats de location	2 328	
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>94 724</b>	<b>90 178</b>

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique et de véhicules. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

### Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne est preneur sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilier</b>								
Valeur brute	□	4 439	□	□	(19)	□		4 420
Amortissements et dépréciations	□	(1 342)	□	(768)	18	□		(2 092)
<b>Total Immobilier</b>	□	<b>3 097</b>	□	<b>(768)</b>	<b>(1)</b>	□		<b>2 328</b>
<b>Mobilier</b>								
Valeur brute	□		□	□	□	□	□	□
Amortissements et dépréciations	□		□	□	□	□	□	□
<b>Total Mobilier</b>	□		□	□	□	□	□	□
<b>Total Droits d'utilisation</b>	□	<b>3 097</b>	□	<b>(768)</b>	<b>(1)</b>	□		<b>2 328</b>

### Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes locatives</b>	<b>863</b>	<b>1 005</b>	<b>466</b>	<b>2 334</b>

### Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(14)	
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(14)</b>	
Charges relatives aux contrats de location court terme	(801)	
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(373)	
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	□	
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	□	
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	□	
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	□	
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 174)</b>	
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(769)	
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(769)</b>	
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(1 957)</b>	

## Montants des flux de trésorerie de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(1 950)</b>	

## 8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les contrats de location sont classés en location simple.

### Produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Location-financement</b>		
Profits ou pertes réalisés sur la vente	□	
Produits financiers tirés des créances locatives	□	
Produits des paiements de loyers variables	□	
<b>Location simple</b>	<b>340</b>	<b>307</b>
Produits locatifs	340	307

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 858 603</b>	<b>1 743 362</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 251 019</b>	<b>1 218 651</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	□	□
Engagements en faveur de la clientèle	1 251 019	1 218 651
Ouverture de crédits confirmés	707 283	745 451
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	4 621	5 249
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	702 662	740 202
Autres engagements en faveur de la clientèle	543 736	473 200
<b>Engagements de garantie</b>	<b>607 584</b>	<b>524 711</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	268 592	268 385
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	□	□
Autres garanties (1)	268 592	268 385
Engagements d'ordre de la clientèle	338 992	256 326
Cautions immobilières	6 609	6 023
Autres garanties d'ordre de la clientèle	332 383	250 303
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 608 330</b>	<b>2 257 091</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>22 182</b>	<b>23 063</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	22 182	23 063
Engagements reçus de la clientèle	□	□
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 586 148</b>	<b>2 234 028</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	360 875	294 373
Engagements reçus de la clientèle	2 225 273	1 939 655
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	329 175	295 836
Autres garanties reçues	1 896 098	1 643 819

(1) Dont 261 558 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 679 482 milliers d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 682 276	2 707 326
Titres prêtés	□	□
Dépôts de garantie sur opérations de marché	116 620	□
Autres dépôts de garantie (2)	92 859	□
Titres et valeurs donnés en pension	20 107	20 106
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 911 862</b>	<b>2 727 432</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	□	□
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	□	□
Titres et valeurs reçus en pension	20 070	20 405
Titres vendus à découvert	□	□
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>20 070</b>	<b>20 405</b>

(1) Dépôt de garantie sur swap et pension à hauteur de 131 millions d'euros.

(2) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a versé un dépôt de 88 millions d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 229 millions d'euros.

## Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2019, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a apporté 2 682 276 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 707 326 milliers d'euros en 2018. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1 536 427 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 586 414 milliers d'euros en 2018;
- 252 940 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 295 936 milliers d'euros en 2018;
- 892 909 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 824 976 milliers d'euros en 2018.

## Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

## 10 Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas opéré en 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## **11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 912 923</b>	<b>11 785 542</b>		<b>1 431 937</b>	<b>10 353 605</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>881 205</b>	<b>877 352</b>		<b>877 352</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	471 484	471 479		471 479	
Comptes et prêts à terme	389 427	385 579		385 579	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	20 070	20 070		20 070	
Prêts subordonnés	224	224		224	
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>10 908 190</b>		<b>554 585</b>	<b>10 353 605</b>
Créances commerciales	12 028	12 730			12 730
Autres concours à la clientèle	10 972 686	10 837 826		496 951	10 340 875
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	10 745	10 599		10 599	
Comptes ordinaires débiteurs	36 259	47 035		47 035	
<b>Titres de dettes</b>	<b>400 169</b>	<b>415 993</b>	<b>414 755</b>	<b>1 238</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	105 641	109 259	109 259		
Obligations et autres titres à revenu fixe	294 528	306 734	305 496	1 238	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 313 092</b>	<b>12 201 535</b>	<b>414 755</b>	<b>1 433 175</b>	<b>10 353 605</b>



	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>10 929 815</b>	<b>11 329 068</b>	□	<b>727 424</b>	<b>10 554 121</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>476 417</b>	<b>473 892</b>	□	<b>473 892</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	48 904	48 896	□	48 896	
Comptes et prêts à terme	407 213	404 367	□	404 367	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	20 076	20 405	□	20 405	□
Prêts subordonnés	224	224	□	224	□
Autres prêts et créances	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>10 453 398</b>	<b>10 855 176</b>	□	<b>301 055</b>	<b>10 554 121</b>
Créances commerciales	13 990	14 746	□	□	14 746
Autres concours à la clientèle	10 392 802	10 782 566	□	243 191	10 539 375
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□	□
Prêts subordonnés	□	□	□	□	□
Créances nées d'opérations d'assurance directe	□	□	□	□	□
Créances nées d'opérations de réassurance	□	□	□	□	□
Avances en comptes courants d'associés	10 569	10 499	□	10 499	□
Comptes ordinaires débiteurs	36 037	47 365	□	□47 365	
<b>Titres de dettes</b>	<b>450 380</b>	<b>455 811</b>	<b>454 543</b>	<b>1 268</b>	□
Effets publics et valeurs assimilées	98 584	100 901	100 901	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	351 796	354 910	353 642	1 268	□
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 380 195</b>	<b>11 784 879</b>	<b>454 543</b>	<b>776 215</b>	<b>10 554 121</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 240 701</b>	<b>7 390 700</b>		<b>7 390 700</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 182	3 989		3 989	
Comptes et emprunts à terme	7 216 412	7 365 807		7 365 807	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	20 107	20 904		20 904	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 579 594</b>	<b>4 563 262</b>		<b>4 489 259</b>	<b>74 003</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 540 657	3 540 657		3 540 657	
Comptes d'épargne à régime spécial	70 705	70 705			70 705
Autres dettes envers la clientèle	968 232	951 900		948 602	3 298
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>33 721</b>	<b>33 786</b>	<b>33 786</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 854 016</b>	<b>11 987 748</b>	<b>33 786</b>	<b>11 879 959</b>	<b>74 003</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 775 177</b>	<b>6 950 281</b>		<b>6 950 281</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	71 192	71 184		71 184	
Comptes et emprunts à terme	6 683 879	6 858 251		6 858 251	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	20 106	20 846		20 846	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 391 093</b>	<b>4 383 312</b>		<b>4 322 028</b>	<b>61 284</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 262 105	3 261 971		3 261 971	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 542	55 542			55 542
Autres dettes envers la clientèle	1 073 446	1 065 799		1 060 057	5 742
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>37 236</b>	<b>36 937</b>	<b>36 937</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 203 506</b>	<b>11 370 530</b>	<b>36 937</b>	<b>11 272 309</b>	<b>61 284</b>

## **11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 604</b>	□	<b>1 604</b>	□
Instruments dérivés	1 604	□	1 604	□
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>338 742</b>	<b>273 185</b>	<b>54 625</b>	<b>10 932</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 093</b>	□	<b>6 093</b>	□
Actions et autres titres à revenu variable	5 247	□	5 247	□
Titres de participation non consolidés	846	□	846	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>332 649</b>	<b>273 185</b>	<b>48 532</b>	<b>10 932</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	121	□	121	□
Titres de dettes	332 528	273 185	48 411	10 932
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 932	□	□	10 932
OPCVM	321 596	273 185	48 411	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 455 470</b>	<b>99 758</b>	<b>1 355 712</b>	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 351 679	□	1 351 679	□
Actions et autres titres à revenu variable	2 960	□	2 960	□
Titres de participation non consolidés	1 348 719	□	1 348 719	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	103 791	99 758	4 033	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	103 791	99 758	4 033	□
Effets publics et valeurs assimilées	48 780	48 780	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 011	50 978	4 033	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 276</b>	□	<b>12 276</b>	□
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 808 092</b>	<b>372 943</b>	<b>1 424 217</b>	<b>10 932</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		□	□	□

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 062</b>	□	<b>2 062</b>	□
Instruments dérivés	2 062	□	2 062	□
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>442 502</b>	<b>393 551</b>	<b>45 626</b>	<b>3 325</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>761</b>	□	<b>761</b>	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	761	□	761	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>441 741</b>	<b>393 551</b>	<b>44 865</b>	<b>3 325</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	441 741	393 551	44 865	3 325
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 454	2 129	□	3 325
OPCVM	436 287	391 422	44 865	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 478 083</b>	<b>185 796</b>	<b>1 292 287</b>	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 292 287	□	1 292 287	□
Actions et autres titres à revenu variable	2 197	□	2 197	□
Titres de participation non consolidés	1 290 090	□	1 290 090	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	185 796	185 796	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	185 796	185 796	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	60 400	60 400	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 396	125 396	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 521</b>	□	<b>11 521</b>	□
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 934 168</b>	<b>579 347</b>	<b>1 351 496</b>	<b>3 325</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	□	□	□	□
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	□	□	□	□

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 843</b>	□	<b>1 843</b>	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	1 843	□	1 843	□
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>120 542</b>	□	<b>120 542</b>	□
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>122 385</b>	□	<b>122 385</b>	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		□	□	□

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 189</b>	□	<b>2 189</b>	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	2 189	□	2 189	□
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>72 593</b>	□	<b>72 593</b>	□
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>74 782</b>	□	<b>74 782</b>	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	□	□	□	□
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	□	□	□	□

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	<b>3 325</b>										
Gains /pertes de la période (1)	107										
Comptabilisés en résultat	107										
Comptabilisés en capitaux propres											
Achats de la période	7 500										
Ventes de la période											
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts											
Transferts vers niveau 3											
Transferts hors niveau 3											
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	<b>10 932</b>										

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																							
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option											
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes							
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes					
<i>En milliers d'euros</i>																								
Solde d'ouverture (01/01/2019)	□	□	□	□	□	□	□	3 325	□	3 325	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains /pertes de la période (1)	□	□	□	□	□	□	□	107	□	107	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en résultat	□	□	□	□	□	□	□	107	□	107	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Achats de la période	□	□	□	□	□	□	□	7 500	□	7 500	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Ventes de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Emissions de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dénouements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Reclassements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations liées au périmètre de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts hors niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Solde de clôture (31/12/2019)	□	□	□	□	□	□	□	10 932	□	10 932	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□



	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>								
Gains /pertes de la période (1)								
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts								
Transferts vers niveau 3								
Transferts hors niveau 3								
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>								

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>45</b>
Comptabilisés en résultat	45
Comptabilisés en capitaux propres	□

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par des passifs financiers à la juste valeur selon le niveau 3.

## 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

### Reclassement de titres

Lors de la FTA IFRS9, les titres CARD, FI Venture et Crédit Agricole Innovations et Territoires ont été portés à tort en titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et ont fait l'objet d'un transfert, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en titres de dettes à la juste valeur par résultat pour un montant de 1 071 milliers d'euros. L'écart de réévaluation de -36 milliers d'euros a été inscrit en réserves lors du transfert.

### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

#### Bilan Actif

(en milliers d'euros)	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Caisse, banques centrales	68 956	□	68 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	444 564	□	444 564
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 062	□	2 062
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	442 502	□	442 502
Instruments dérivés de couverture	11 521	□	11 521
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 478 083	□	1 478 083
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	185 796	□	185 796
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 292 287	□	1 292 287
Actifs financiers au coût amorti	11 380 195	□	11 380 195
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	476 417	□	476 417
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	10 453 398	□	10 453 398
<i>Titres de dettes</i>	450 380	□	450 380
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24 475	□	24 475
Actifs d'impôts courants et différés (1)	55 529	800	54 729
Comptes de régularisation et actifs divers	206 133	□	206 133
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□
Participations dans les entreprises mises en équivalence	□	□	□
Immeubles de placement	2 319	□	2 319
Immobilisations corporelles (1)	93 274	3 097	90 178
Immobilisations incorporelles (1)	29	□	29
Ecarts d'acquisition	□	□	□
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 765 079</b>	<b>3 897</b>	<b>13 761 182</b>

(1) L'impact IFRS 16 en immobilisations incorporelles correspond au reclassement des droits au bail de la rubrique « Immobilisations incorporelles » vers la rubrique « Immobilisations corporelles ».

## Bilan Passif

### Impacts IFRS 16 et reclassement des provisions sur risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Banques centrales	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 189	□	2 189
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 189	□	2 189
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	72 593	□	72 593
Passifs financiers au coût amorti	11 203 506	□	11 203 506
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6 775 177	□	6 775 177
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 391 093	□	4 391 093
<i>Dettes représentées par un titre</i>	37 236	□	37 236
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 294	□	9 294
Passifs d'impôts courants et différés (1) (2)	1 665	800	865
Comptes de régularisation et passifs divers (1)	203 797	3 097	200 700
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□
Provisions (2)	56 466	□	56 466
Dettes subordonnées	□	□	□
<b>Total dettes</b>	<b>11 554 231</b>	<b>3 897</b>	<b>11 545 614</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 215 569</b>	□	<b>2 215 569</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>2 215 559</b>	□	<b>2 215 559</b>
Capital et réserves liées	473 084		473 084
Réserves consolidées	1 520 406	□	1 520 406
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	109 504		109 504
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	□	□	□
Résultat de l'exercice	112 565		112 565
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>10</b>	□	<b>10</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 765 079</b>	<b>3 897</b>	<b>13 761 182</b>

## **13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019**

### **13.1 Information sur les filiales**

#### **13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les restrictions sur les entités contrôlées.

#### **13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

#### **13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés**

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015), soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 471 millions d'euros aux FCT.

### **13.2 Composition du périmètre**

Au 31 décembre 2019 le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

Au 31 décembre 2019, une filiale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, la SAS Cadinvest, du fait du franchissement de seuil est entrée dans le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Le périmètre de consolidation est ainsi présenté :

Sociétés mères	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18
<b>CAISSE REGIONALE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE</b>	France	Intégration globale	100	100	100	100
<b>Caisses Locales de :</b>						
AIGNAY LE DUC	France	Intégration globale	100	100	100	100
AILLANT SUR THOLON	France	Intégration globale	100	100	100	100
ANCY LE FRANC	France	Intégration globale	100	100	100	100
ARCIS VAL D'AUBE	France	Intégration globale	100	100	100	100
ARNAY-BLIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
AUXERRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
AUXONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAIGNEUX LES JUIFS	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAR SUR AUBE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAR SUR SEINE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BASSE YONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BEAUNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BEZE ET VINGEANNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOUILLY	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOURBONNE LES BAINS	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOURMONT	France	Intégration globale	100	100	100	100
BREVIANDES	France	Intégration globale	100	100	100	100
BRIENON SUR ARMANCON	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHABLIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHALINDREY	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHARNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHAUMONT	France	Intégration globale	100	100	100	100
CLEFMONTIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
COURSON LES CARRIERES	France	Intégration globale	100	100	100	100
COTE DE NUITS	France	Intégration globale	100	100	100	100
DE L'INNOVATION	France	Intégration globale	100	100	100	100
DE SEINE ET NOXE (anc NOGENT SUR SEINE)	France	Intégration globale	100	100	100	100
DES TILLES	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON CENTRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON EST	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON OUEST	France	Intégration globale	100	100	100	100
DU SENONAI	France	Intégration globale	100	100	100	100
DU CHATILLONNAIS (anc HAUTES COTES D'OR)	France	Intégration globale	100	100	100	100
ESSOYES	France	Intégration globale	100	100	100	100
FAYL LAFERTE	France	Intégration globale	100	100	100	100
GALLIENI	France	Intégration globale	100	100	100	100
GENLIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
JOIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
JOINVILLE	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES RICEYS	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES TROIS PROVINCES	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES TROIS VALLEES	France	Intégration globale	100	100	100	100
LIERNAIS SAULIEU	France	Intégration globale	100	100	100	100
LUSIGNY-EUROPE	France	Intégration globale	100	100	100	100
MIGENNES	France	Intégration globale	100	100	100	100
MONTBARD	France	Intégration globale	100	100	100	100
MONTIER EN DER	France	Intégration globale	100	100	100	100

Sociétés mères	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18
NOGENT EN BASSIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
NOLAY	France	Intégration globale	100	100	100	100
NORD EST AUBOIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
NOYERS SUR SEREIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'ARMANCE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'OTHE EN CHAMPAGNE (anc AIX EN OTHE)	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PINEY	France	Intégration globale	100	100	100	100
PLATEAU DE LANGRES	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONT SAINTE MARIE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONT SUR YONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONTAILLER SUR SAONE	France	Intégration globale	100	100	100	100
POUILLY SOMBERNON	France	Intégration globale	100	100	100	100
PRECY SOUS THIL	France	Intégration globale	100	100	100	100
PUISAYE VAL DE LOING	France	Intégration globale	100	100	100	100
RIVES DE LA BLAISE	France	Intégration globale	100	100	100	100
ROMILLY SUR SEINE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT DIZIER	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT FLORENTIN FLOGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT JEAN DE LOSNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT MARTIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT SAUVEUR	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT SEINE L'ABBAYE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT VALERIEN	France	Intégration globale	100	100	100	100
SELONGEY	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEMUR EN AUXOIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEREIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEURRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
TONNERRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
TOUCY	France	Intégration globale	100	100	100	100
TROYES CENTRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
VALLEES DE L' AUBE ET DE L'AUJON	France	Intégration globale	100	100	100	100
VENAREY LES LAUMES	France	Intégration globale	100	100	100	100
VENDEUVRE SUR BARSE	France	Intégration globale	100	100	100	100
VERMENTON	France	Intégration globale	100	100	100	100
VEZELAY MORVAN	France	Intégration globale	100	100	100	100
VITTEAUX	France	Intégration globale	100	100	100	100

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18
SEQUANA	France	Globale	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%
SAS CADINVEST	France	Globale	100%	100%	100%	100%
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015-2017-2018- 2019	France	Globale	100%	100%	100%	100%

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

#### 14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Entités non consolidées</b>	<b>Siège social</b>	<b>% d'intérêt 31/12/2019</b>	<b>Motif d'exclusion du périmètre de consolidation</b>
SAS ACTIF'INVEST	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS CACB IMMOBILIER	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	FRANCE	100%	Entité non significative
SARL ICAUNA	FRANCE	100%	Entité non significative
SA NOVAPARC	FRANCE	50%	Entité en liquidation
SAS VILLAGE BY CACB	FRANCE	100%	Entité non significative

### **14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif**

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>Siège social</b>	<b>% d'intérêt 31/12/2019</b>	<b>Montant des capitaux propres (en milliers d'euros)</b>	<b>Résultat du dernier exercice (en milliers d'euros)</b>
SARL SOCIETE D'EDITION ET DE PUBLICATION AGRICOLE	FRANCE	16%	81	-6
SAS FIBRES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	FRANCE	11%	490	154
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	FRANCE	12%	50 084	570

## **14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées**

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.



### **Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus**

Aucune information significative n'est à relever sur ce périmètre.

### **Informations sur les risques associés aux intérêts détenus**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par ce type d'information.

### **Exposition maximale au risque de perte**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## **15 Événements postérieurs au 31 décembre 2019**

### **➤ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. démantèlera 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 91,6 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 31 millions d'euros.